

MODULE : LA CRÉATION ET LE CHOIX DE L'ENTREPRISE

Droit d'auteur : Votre bouclier de créateur.

Une masterclass pour comprendre,
protéger et réussir.



Le droit, ça peut sembler aride, mais...

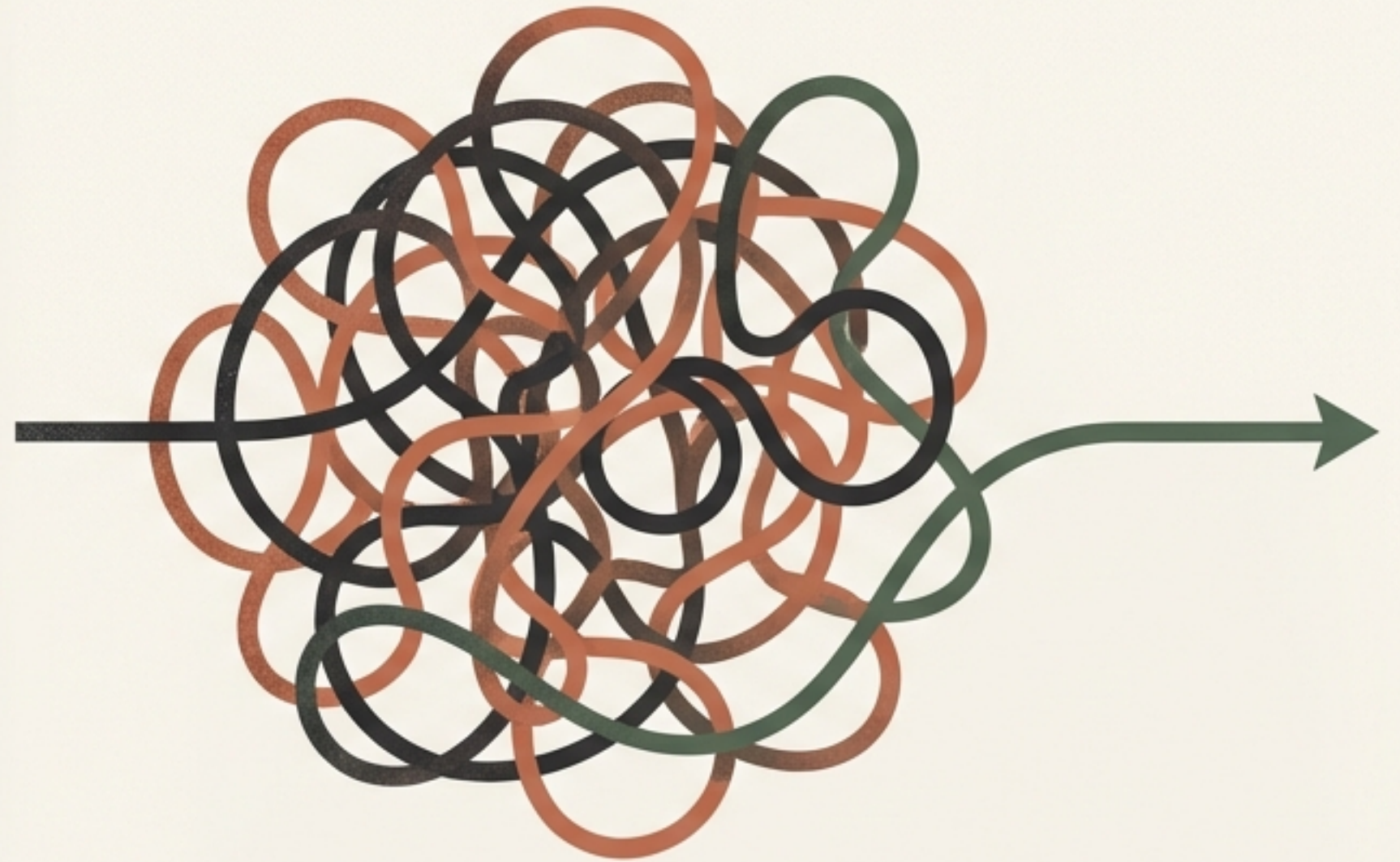
On le sait, ouvrir un code de loi, ça fait peur. Mais ne vous inquiétez pas : le droit d'auteur, c'est avant tout de la logique appliquée à la créativité.

Pour votre examen

C'est un sujet classique et valorisé. Une fois les bases comprises, c'est des points gagnés facilement.

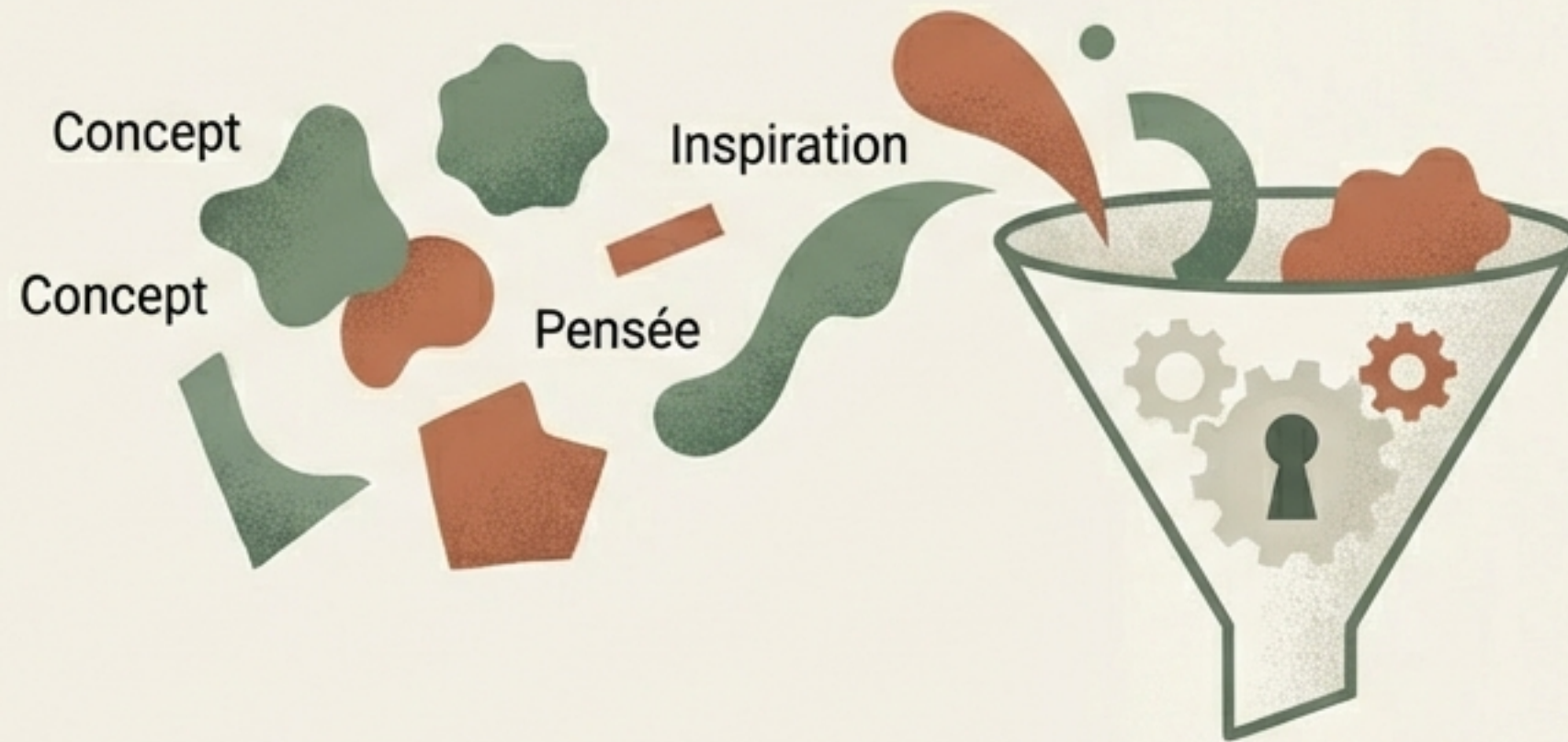
Pour votre carrière

Que vous soyez graphiste, développeur ou manager, ces règles vous éviteront de tomber dans des pièges coûteux.



Qu'est-ce qui est protégé ? (Et qu'est-ce qui ne l'est pas)

Le droit d'auteur protège automatiquement les œuvres de l'esprit. Pas besoin de dépôt, c'est immédiat.



- ✓ **1. Être mise en forme** : Une idée seule ne vaut rien juridiquement. Elle doit être concrète (un texte, un dessin, un code).
- ✓ **2. Être originale** : Le critère clé. L'œuvre doit porter l'empreinte de la personnalité de l'auteur.



✓ OUI : Protégé	✗ NON : Pas protégé
Textes, photos, musiques, logiciels, sites web, vidéos.	Une simple idée de scénario, un concept abstrait.

L'analogie du Jardin Secret

Pour tout comprendre, imaginez que votre œuvre est un jardin que vous avez planté...



Ce jardin vous appartient dès que vous l'avez créé. C'est automatique.

1. Les Droits Moraux : L'âme de votre jardin



Ces droits protègent votre lien personnel avec l'œuvre. Ils sont **perpétuels** et **inaliénables** (on ne peut pas vous les acheter).

- **Paternité** : Le droit d'exiger que votre nom **soit cité** ("C'est mon jardin").
- **Respect de l'œuvre** : Le droit d'interdire qu'on la défigure ("On ne coupe pas mes arbres n'importe comment").
- **Divulgation** : Le droit de décider quand le montrer au public.



PREUVE PAR L'EXEMPLE : **L'affaire Magritte** (2006)

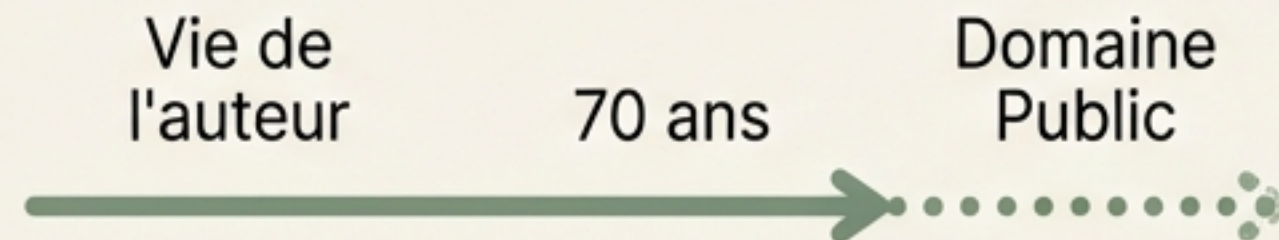
La Cour de Cassation a donné raison aux héritiers du peintre contre une modification de l'œuvre 'Le Fils de l'Homme'. Même après la mort, on ne touche pas à l'intégrité de l'œuvre.

2. Les Droits Patrimoniaux : Les fruits du jardin



Ces droits concernent l'argent et l'exploitation. Contrairement aux droits moraux, ils sont cessibles (vous pouvez les vendre) et limités dans le temps.

- **Reproduction** : Droit d'autoriser la copie.
- **Représentation** : Droit de montrer l'œuvre au public.



Les droits durent toute la vie de l'auteur + **70 ans** après sa mort. Ensuite ? C'est le **domaine public**.



ACTUALITÉ : Janvier 2024

Mickey Mouse (version 1928) tombe dans le domaine public aux USA. Tout le monde peut désormais visiter ce "jardin" spécifique sans payer.

L'erreur classique à ne jamais commettre

Le Mythe : “J’ai payé le graphiste, donc son travail m'appartient.”

La Réalité : FAUX.

Payer une facture rémunère le temps de travail, pas les droits d’auteur. Sans un contrat de cession écrit spécifique, l’auteur conserve tous ses droits. L’entreprise cliente est techniquement contrefactrice si elle utilise le logo sans cet accord écrit !



Salarié ou Freelance : Qui garde les clés ?



Le Freelance (Prestataire)

Il reste titulaire des droits. Le client doit impérativement signer une cession de droits patrimoniaux.



Le Salarié

En principe, il reste auteur (sauf clause contraire ou logiciels). L'entreprise a souvent juste un droit d'exploitation interne.

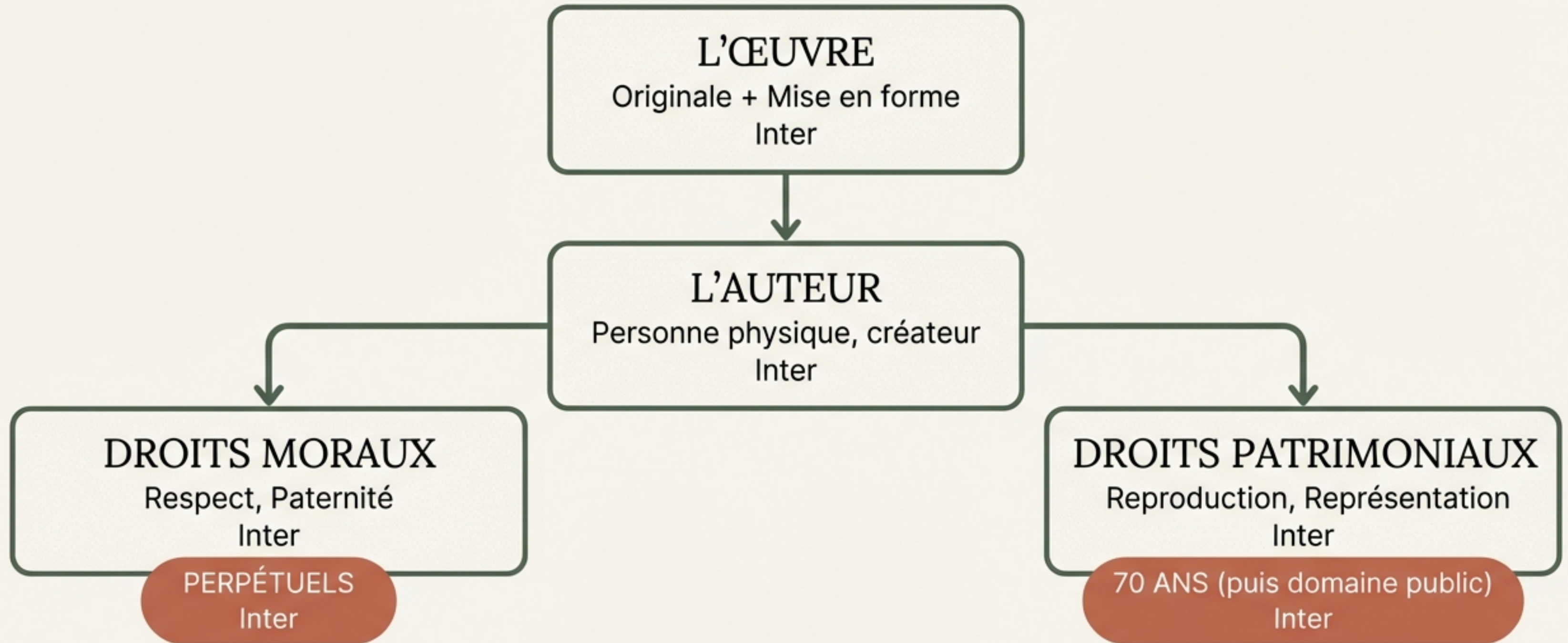


L'Œuvre Collective

Ici, c'est la personne morale (l'entreprise) qui dirige et publie qui détient les droits.

Conseil : Dans votre future vie pro, vérifiez toujours les clauses de propriété intellectuelle dans vos contrats.

L'essentiel en un coup d'œil (Votre fiche révision)



Le droit d'auteur naît de la création, pas du paiement.

Vous voilà prêts pour l'examen (et l'entreprise).

Rappelez-vous :

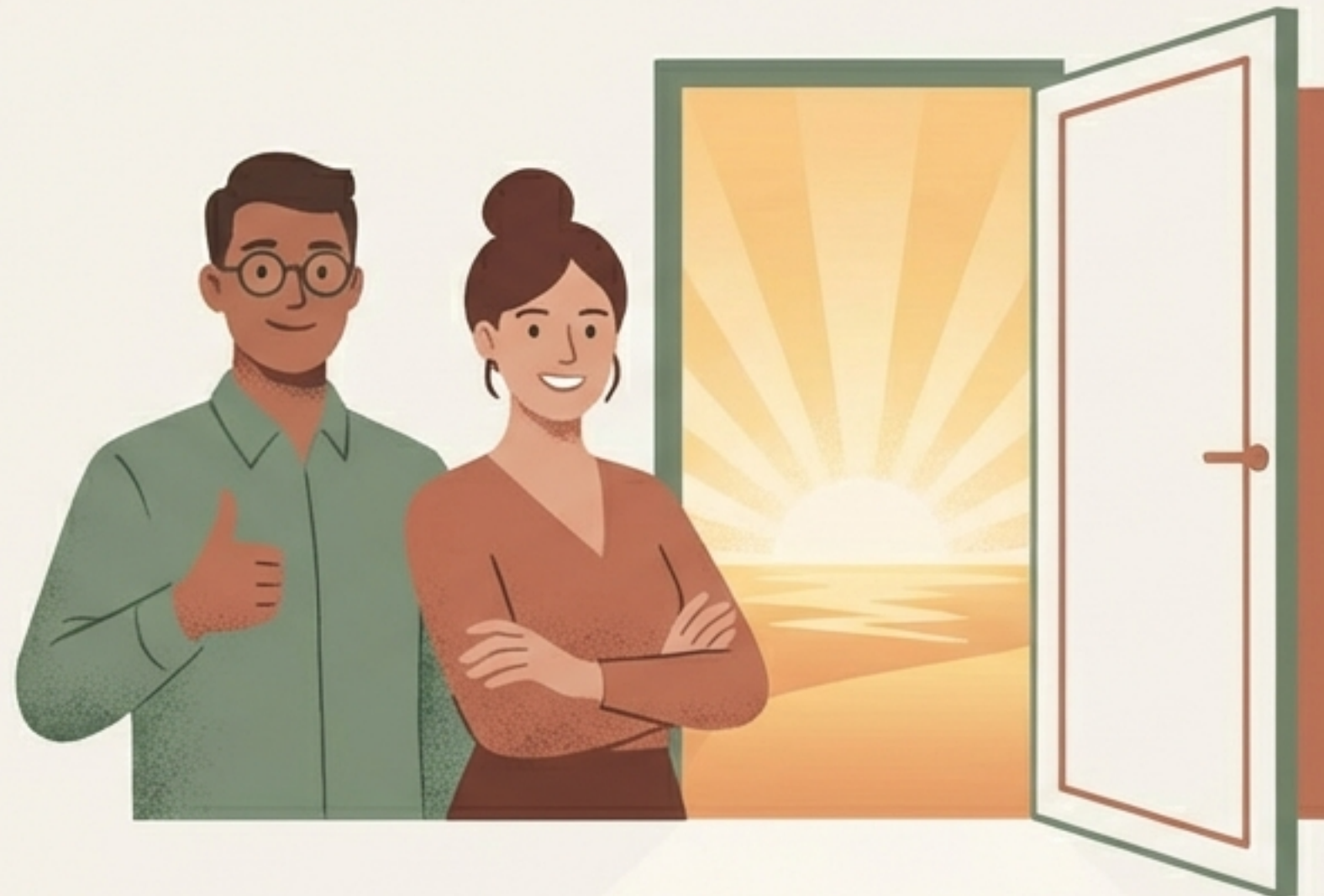
Le droit d'auteur protège la forme originale. C'est un actif précieux pour l'entreprise et le créateur.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN

Attention, le droit d'auteur ne protège pas tout. Pour les inventions techniques, on utilise le Brevet.

Pour les signes distinctifs (noms, logos), on utilise la Marque.

C'est la Propriété Industrielle.



Bonne chance pour vos révisions.
C'est logique, c'est utile, c'est dans la poche !